

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 68/SPCG portant titularisation de M. Honoré Barrin en qualité de Commandant de Cercle et Président du Tribunal de 2° degré d'Ali-Sabieh.

n° 68/SPCG

Ministère  
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication  
2 octobre 1967

Numéro JO  
n° 11 du 10/10/1967

Date du numéro  
10 octobre 1967

### VISAS

**Vu** la loi n° 67-521 du 8 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire Français: des Afars et des Issas promulguée par arrêté n°0 1379 du 5 juillet 1967

**Vu** l'arrêté n° 1/SPCG du 7 juillet 1967 portant constitution et nomination des, Ministres formant le Conseil de Gouvernement du Territoire Français des Afars et des Issas

**Vu** le décret du 4 juin 1938 concernant l'organisation de la justice autochtone dans le Territoire (art. 47)

**Vu** la décision n° 859/BPE du 19 mai 1967 nommant M. Honoré Barrin, à titre intérimaire, Commandant de Cercle d'Ali-Sabieh et Président du Tribunal de deuxième degré : Sur proposition du Ministre des Affaires intérieures

Le Conseil de Gouvernement entendu dans sa séance du 2 octobre 1967.

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er,— M. Honoré Barrin, attaché de 2° classe, 4 échelon du Corps autonome des attachés de la France d'outre-mer, est titularisé dans ses fonctions actuelles en qualité de Commandant de Cercle d'Ali-Sabieh et Président du Tribunal de 2° degré dans le ressort dudit Cercle.

#### Art. 2

Le présent arrêté, qui prendra effet à compter du 1er octobre 1967, sera publié, enregistré et exécuté partout où besoin sera.